



## COMPTE-RENDU DU CTL DU 03/04/2017

### DEUXIEME CONVOCATION

*Assistaient à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Thierry BARBIER, Olivier GARNIER*

#### PREAMBULE :

En raison du passage en force par la DGFIP, en cours de mandat, des nouvelles règles régissant le temps de préparation des instances représentatives, ainsi que de remboursement des frais engagés par les élus n'ayant pas voix délibérative (soit les suppléants), les organisations syndicales représentatives ont boycotté la première convocation du CTL le 24/03/2017. Il ne s'agit en effet ni plus ni moins que de revenir sur les conditions négociées au niveau DGFIP, pénalisant ainsi l'exercice des mandats électifs et la défense des agents et des structures de travail. (cf déclaration jointe, envoyée le 23/03/2017 au Président et au secrétariat du CTL).

#### 1) Pour Avis :

- approbation du PV du 16 décembre 2016 ; PV approuvé sauf la CGT et UNSA qui s'abstiennent.
- approbation du règlement intérieur du CTL ;

Les modifications arrivant en cours de mandat et de manière unilatérale changent la donne et induisent plus que des doutes quant à la volonté d'agir dans le sens du dialogue social.

Pour le DDFIP il était nécessaire que la DGFIP s'aligne sur ce qui existe dans toute la fonction publique.

Vote : Contre unanime

FO-DGFIP 79 a voté contre ce nouveau règlement qui va à l'encontre du dialogue social et restreint d'autant plus la capacité à défendre les intérêts des agents

- modification des horaires d'ouverture au public du CDFiP de Parthenay.

Nous observons qu'il n'y a pas eu de concertation des agents par les chefs de services. Les autres OS font la même remarque sur l'absence de concertation.

Le DDFIP propose de reporter ce point à un prochain CTL afin que les chefs de services s'assurent de la consultation des leurs agents conformément à ce que prévoit la réglementation.

## **2) Pour information :**

- campagne de recrutement des volontaires du service civique ;

Le DDFIP observe qu'il s'agit d'une bonne politique de recruter des volontaires de services civiques. Il s'étonne néanmoins du peu d'appétence des jeunes à candidater.

Pour le département des Deux Sevres ,, on peut recruter 2 services civiques, 1 sur Bressuire et 1 sur Niort, on a reçu 7 candidatures. 4 ont été retenues essentiellement sur Niort (pas de candidatures pour Bressuire) Sur les 4 retenus 2 se sont présentés, le premier n'a pu être retenu car de grosses difficultés d'expression. La 2eme personne est arrivée très en retard et ne présente pas les qualités pour exercer cette mission.

Pour cette campagne on n'aura donc pas de recrutement, on tentera d'en recruter lors de la 2eme vague

Il faudra certainement développer notre communication sur le service civique.

- point budgétaire : exécution 2016 et budget 2017.

En 2016, 20 % du parc informatique a été remplacé, soit 126 micro-ordinateurs ; le rythme de remplacement, passé de 3 à 5 ans, se maintient.

L'objectif est désormais de fournir aux agents qui en ont besoin des double-écrans de même taille et de même résolution : la programmation 2017 prévoit l'achat de 80 micro ordinateurs et 100 écrans

L'affranchissement représente environ 30 % des dépenses de la DDFIP.

Les pistes envisagées sur ce poste sont : la centralisation de l'affranchissement sur un site unique, le développement de l'utilisation des outils clic'esi , clic'esi + et le PES ASAP.

Il est aussi prévu la mise en place de conventions avec les collectivités pour un remboursement des frais d'affranchissement sur la base du tarif industriel.

En matière de frais de déplacement, des économies ont été réalisées principalement grâce à la baisse du nombre de stages liés à la mobilité fonctionnelle.

Pour 2017, la dotation initiale est en baisse globale de 9 %

Le programme 724 (ex 309), soit celui concernant l'immobilier concernera des dépenses d'investissement et d'entretien des bâtiments, en particulier les travaux sur Thouars et Bressuire, mais aussi des contrôles réglementaires et les maintenances bâtementaires.

## **3) Questions diverses**

- point immobilier ;

\* Thouars :

Nouvelle phase de travaux dans la 2ème quinzaine de juin pour installer les services de l'Education Nationale, travaux qui nécessitent un pré requis de sécurité "amiante" fort : installation de cloisons avec perçage des sols pour installation des rails. Les agents du SIP seront déplacés le temps des travaux sur une zone dans le rez-de-chaussée du bâtiment.

M. BRUGIE se déplacera à nouveau sur le site de Thouars pour l'information des agents.

Concernant l'installation de la trésorerie, les travaux envisagés nécessitent un désamiantage complet de la zone ; le début des travaux est envisagé pour l'été. Dans l'immédiat, la trésorerie reste séparée sur 2 sites.

Quant à la verrière, le bon de commande a été passé, mais les matériaux n'étant pas arrivés on envisage de décaler l'intervention de l'entreprise au-delà de la campagne IR.

Pendant la durée des travaux l'accès continuera à se faire par l'arrière du bâtiment (campagne IR comprise !)

\* Bressuire :

les travaux de réinstallation de la trésorerie ont débuté (ouverture et pose du guichet-caisse) la prochaine phase concerne la création du local coffre et des bureaux.

Installation prévue début mai 2017, le déménagement se ferait un mercredi pour limiter les nuisances.

Les services de l'Education Nationale seront installés au cours de la 3ème semaine de septembre 2017. Les travaux seront budgétisés sur le programme immobilier de la DDFiP, qui se fera rembourser.

La DDFIP envisage de privatiser le parking aux seuls personnels des Finances Publiques et Education Nationale.

Un groupe de travail a été créé sur l'organisation de l'accueil au CFP de Bressuire. A ce jours, la proposition serait de mettre un binôme d'agents du SIP à l'accueil généraliste.

\* Niort :

- SPF-E : l'installation est une opération d'organisation interne ; le projet actuel vise à installer le SPF et l'Enregistrement dans les bureaux actuels du SPF de Niort (à côté de la rotonde). Cela imposerait deux types de travaux : dépose de la banque d'accueil actuelle, et intervention sur les cloisons. Ces projets ont fait l'objet de discussions avec les chefs de services. La mise en place de 2 guichets « chartés » et d'un box de réception est envisagée, mais la dépose des cloisons pose le problème de l'amiante contenue dans la colle des dalles de sol. Actuellement on en est à la phase de collecte des devis des entreprises. La DDFIP envisage de reporter l'installation de la partie enregistrement en fonction de la faisabilité des travaux.

- TPNS : sur le projet de réinstallation des services déjà sur place et d'installation de la TPNS, on est en phase de recrutement du maître d'oeuvre . Le dossier est étudié en partenariat avec l'antenne immobilière de Nantes. La tranche fonctionnelle allouée par l'administration centrale est de 300 000 €. L'installation est désormais prévue pour septembre 2018 si tout se passe bien

\* Melle :

rien n'a changé , l'installation est prévue pour septembre 2018 ; la phase de travaux doit commencer début juin. Le déménagement pourrait se faire en juillet 2018.

- fusion de RAN (à la demande de Solidaires Finances publiques) :

Solidaires souhaite évoquer ce sujet car il en a été question lors de la venue d'un responsable RH de la DGFIP au premier trimestre ; au titre de 2017 le DDFIP répond qu'il n'y a pas de demande de fusion de la part de la DDFiP 79 (pour intervenir au 1<sup>er</sup> septembre 2018). En revanche, le DDFIP pense que cette réflexion pourrait se faire en 2018 ou 2019, mais il indique ne pas avoir l'intention

d'ouvrir ce dossier.

- mise à disposition du Tagerfip (à la demande de FO-DGFIP 79) :

FO-DGFIP 79 demande que la mise à disposition du TAGERFiP soit pérennisée et que l'on n'ait pas à le demander systématiquement. Ce sera fait au début de chaque « exercice », précision étant donnée que le TAGERFiP représente les emplois budgétaires autorisés par la Loi de Finances de l'année, et pas les effectifs réels, ou théoriques.

FO-DGFIP 79 souhaite savoir pourquoi les engagements pris à ce sujet en 2016 (diffusion sur Ulysse 79) n'ont pas été tenus : le DDFiP indique qu'il y est toujours favorable, mais qu'une telle diffusion nécessite au préalable beaucoup de pédagogie à l'endroit des agents.

- période de réserve électorale (à la demande de FO-DGFIP 79) :

FO-DGFIP 79 souhaite savoir à quel titre la lettre du Préfet au Corps Préfectoral a été mise en ligne telle quelle, et pourquoi le Préfet demande aux Fonctionnaires ne pas se rendre dans des réunions publiques, alors que la tradition et la jurisprudence républicaines veulent que les Fonctionnaires s'abstiennent seulement de faire état de leur qualité lors des réunions publiques.

En réponse, il est indiqué que la lettre du préfet ne s'adresse pas aux agents de la Fonction Publique, mais bien au seul Corps Préfectoral, et que le DDFiP en est destinataire de manière à informer ses agents, en vue de les inciter à faire de même...

Le responsable de la MSCMA précise en outre un certain nombre d'éléments sur le sujet :

- la période de réserve électorale est fixée par une note du 1<sup>er</sup> ministre qui précise les date de début et de fin ;
- de manière générale, en de tous temps, les Fonctionnaires doivent être loyaux, discrets et neutres ;
- en période pré-électorale (6 mois avant), les Fonctionnaires ne doivent pas pouvoir être pris pour des promoteurs d'un ministre candidat ou autre ;
- pendant la période de réserve électorale, les Fonctionnaires ne doivent pas prendre part à des manifestations publiques en tant que tels, mais restent bien sûr libres de le faire en tant que citoyens.

FO-DGFIP 79 confirme ce fait , conforme à la Réponse Ministérielle faite en 2011 sur le sujet.

- autres points abordés

\* Un contrôle interne sur le Supplément Familial de Traitement a été diligenté en début d'année, avec un rappel sur la réglementation . Les parents doivent fournir un certificat de scolarité et des justificatifs ; en particulier, le fait que les enfants soient bénéficiaires de l'APL ou de l'AL n'était pas contrôlé (dans ce cas, ils sont considérés comme indépendants, et c'est incompatible avec le SFT.

Une trentaine d'anomalies ont été constatées, et le remboursement des sommes indûment perçues a été demandé (mise ne place d'échéancier si besoin). Un rappel des règles sera désormais fait lors de la réunion d'accueil des nouveaux arrivants, et le service RH sera chargé de contrôler les situations.

\* Il y aura des mouvements internes au sein de la DDFIP, l'inspecteur responsable Gestion-RH étant muté, une personne a été sélectionnée dans l'équipe de MDRA, elle-même remplacée par un inspecteur venant du SIE de Niort.

\* Dans le cadre du mouvement C2, le comptable de Mauléon a souhaité quitter le département , si

c'est le cas, le gel de son poste sera demandé... !

\* Intervention de la CGT sur l'encaissement en numéraire pour un autre comptable : la Direction répond qu'il s'agit d'une possibilité offerte aux comptables de refuser d'encaisser du numéraire pour un autre comptable ; il s'agit d'une note DG, qui n'a pas été déclinée à ce jour au niveau local. Un état des lieux sera fait avant toute chose (volumétrie etc).

\* Question de FO-DGFiP 79 concernant l'organisation de la campagne IR et particulièrement la permanence montée, cette année encore, à Moncoutant. Le DDFiP répond que c'est non négociable, car il s'y est engagé ; il fait remarquer que le nombre de permanences est moitié moindre que l'an dernier, et que ce dispositif n'a pas vocation à être prérenne (mais c'est déjà ce qu'il avait répondu l'an dernier à même époque sur le même sujet...!). Il reproche ensuite aux OS de manquer de logique, puisqu'elles refusent les fermetures au motif qu'elles éloignent les services des usagers, et de ne pas vouloir non plus de ce dispositif qui a vocation à les rapprocher... A quoi elles répondent qu'elles ne s'opposent pas à ce dispositif, mais n'en comprennent pas la logique, d'autres communes ayant aussi perdu leur CDFiP en 2016, et ne bénéficiant pas de cette "largesse"... Au final, il faudra se contenter d'un "cela a été décidé et cela se fera". Chacun en tirera ses propres conclusions!

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>